

Autorisation d'utilisation et de reproduction d'images d'un enfant mineur

L'autorisation des deux parents est nécessaire (sauf cas de représentant légal unique) ainsi que celle du mineur.
Les parents devant associer leur enfant à l'exercice de son droit à l'image, selon son âge et sa maturité.

Représentant légal 1

Je soussigné(e).....
Demeurant.....
Email.....

Représentant légal 2

Je soussigné(e).....
Demeurant.....
Email.....

Autorisons la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, à prendre en photo / vidéo et à utiliser l'image de notre enfant mineur sur qui nous déclarons exercer l'autorité parentale.

Nom
Prénom
Age.....

Cette autorisation est accordée pour les photographies, vidéos et enregistrements sonores diffusés sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (site internet, réseaux sociaux, magazines, plaquettes de communication, affiches, etc) sans contrepartie financière.

Les signataires autorisent la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à conserver les photographies, vidéos et enregistrements sonores, reproduisant l'image de l'enfant pendant 5 ans.

Les signataires peuvent à tout moment vérifier l'usage qui est fait de l'image et disposent du droit de retrait de ces photographies s'ils le jugent utile en adressant un courrier au délégué à la protection des données de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante: dpo@agglo-spvm.fr

Cette autorisation est soumise au droit français. La compétence exclusive est reconnue aux tribunaux français en cas de litige.



Je refuse l'utilisation et la reproduction de l'image mon enfant

Fait à....., le

Signature(s) :

Représentant légal 1	Représentant légal 2	Mineur de plus de 11 ans